



**PAS À PAS,**

**CRÉEZ VOTRE**

**TERRASSE SANS TABAC**



«Ma terrasse sans tabac, pas à pas» est un guide publié par



**13, rue d'Uzès  
75002 Paris  
Tel. : 01 42 77 06 56  
Courriel : france@dnf.asso.fr  
Site internet : dnf.asso.fr**

Directeur de la publication : Gérard AUDUREAU  
Rédactrice en chef : Marion HAMROUNI  
Relecteur : Gérard AUDUREAU  
Graphisme : Céline FOURNIER

L'élaboration de ce guide, géré à son origine par le ministère de la Santé, a reçu le soutien financier du Fonds de lutte contre les addictions, administré par la Caisse nationale d'assurance maladie.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de DNF et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du financeur.

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, du contenu, de la couverture ou des icônes, par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation, par écrit, de DNF.

2022  
Imprimé en France.



## Aperçu des étapes

**0** Le minimum réglementaire



3

**1** L'engagement



**2** L'aménagement de l'espace



**3** La signalétique et l'habillement



**4** L'information et la transmission aux employés



**5** L'information à la clientèle

# Table des matières

Aperçu des étapes	p 3
Avant-propos	p 5
Notice d'utilisation	p 6
Etape 1 : l'engagement	p 8
Etape 2 : l'aménagement de(s) l'espace(s)	p 10
Etape 3: la signalétique	p 12
Etape 4: l'information et la transmission aux employés	p 13
Etape 5 : information à la clientèle	p 14



Disponible sur la chaîne [youtube Ma terrasse sans tabac](#)



## Avant-propos

Qui aurait imaginé, au 2 janvier 2008, que l'interdiction de fumer dans les lieux de convivialité recevrait un accueil aussi enthousiaste de la clientèle et des salariés de l'hôtellerie-restauration ? Plus personne, aujourd'hui, n'imaginerait revenir sur cette évolution !

Les chiffres sont têtus : 80% de la population ne fume pas, de nombreux fumeurs sont incommodés par la fumée de leurs voisins et 6 Français sur 10, qui souhaitent arrêter de fumer, sont favorables aux opportunités qui les y contraignent temporairement.

Alors, que restera-t-il pour s'opposer aux terrasses sans tabac : une infime minorité de clients qui, pour le principe, vont s'opposer au changement de leurs habitudes. Ils reviendront bien vite retrouver leur cercle habituel d'amis qui auront choisi les terrasses sans tabac.

En l'absence de dispositions interdisant de fumer dans les espaces extérieurs qui accueillent du public, l'approche de DNF via MA TERRASSE SANS TABAC se veut préventive. En offrant des espaces de convivialité extérieurs libres de tabac, il s'agit surtout de prévenir les risques sanitaires, sécuritaires et environnementaux du tabagisme. Ce faisant, le bien-être des clients et des professionnels est aussi privilégié.

**« Les clients du restaurant sont majoritairement ravis que la terrasse soit non-fumeur [...] et lorsque que les clients ont le choix entre la terrasse fumeur et celle non-fumeur, systématiquement, c'est la terrasse sans tabac qui est prise d'assaut... ».**



## Notice d'utilisation

Vous avez ce guide entre les mains et vous hésitez peut-être encore à vous lancer. Les terrasses sans tabac, quelle invention encore ! Votre ressenti est tout à fait normal en cette période qui vous a valu tant de contraintes. Ce guide est fait pour vous montrer en toute transparence ce qu'est une terrasse où l'on ne fume plus, comment on y arrive et ce que l'on peut en attendre. A la fin de ces pages, vous aurez déjà une idée bien à vous sur le dispositif et sur son opportunité pour votre établissement.

Que vous vous lanciez dans l'aventure tout de suite après avoir refermé ce guide, ou que vous la remettiez à plus tard, DNF vous remercie déjà pour votre intérêt !

## Pourquoi ce guide ?

Même si ces dernières années ont vu les espaces sans tabac se multiplier, il n'est pas toujours évident de comprendre comment tout cela se met en place. Ce sont généralement les collectivités qui s'engagent. Dans le cas présent, le dispositif s'adresse à des entreprises dont le temps et l'énergie sont déjà bien accaparés par l'activité quotidienne. Ce guide a été pensé pour expliquer le concept de terrasses sans tabac sans faire perdre de temps aux professionnels.

## A qui s'adresse ce guide ?

Que vous soyez indépendant ou à la tête d'un groupe, ce guide est entre de bonnes mains si vous possédez un restaurant, un café, un bar, un hôtel ou encore un casino.

## Comment utiliser ce guide ?

Si c'est la première fois que vous entendez parler de terrasses sans tabac et si vous souhaitez avoir un aperçu de ce que cela implique, le graphique p. 3 est sans doute le passage qui vous intéressera le plus, dans un premier temps. En une vue, vous aurez un aperçu des étapes nécessaires pour transformer la terrasse de votre établissement en espace non-fumeur.

Si ces premières pages ont auguisé votre curiosité ou si vous savez déjà que vous voulez vous embarquer, un aperçu plus détaillé des différentes étapes vous est offert aux pages 8 à 14. Selon la configuration de votre établissement, des conseils personnalisés vous aideront à mieux visualiser les différentes possibilités qui s'offrent à vous



# ETAPE 1 : L'engagement



## Dans la boîte à outils charte MA TERRASSE SANS TABAC

Pour que la terrasse de votre établissement soit reconnue comme faisant partie du dispositif MA TERRASSE SANS TABAC, l'unique pré-requis est la signature de la charte du même nom.

Cette signature est un engagement symbolique et purement gratuit, fondé sur le volontariat de l'établissement. S'agissant d'une démarche volontaire, aucun contrôle formel ne sera réalisé à posteriori et aucune sanction n'est encourue, en cas d'irrespect de la charte.

## Où trouver cette charte ?

Si vous ne l'avez pas encore entre les mains, il vous est possible de la trouver en ligne, sur [www.materrassesanstabac.com](http://www.materrassesanstabac.com).



Code postal

\*\*\*\*\*

Confirmez votre mot de passe \*

\*Champs obligatoires

J'accepte les conditions de la charte.

En renseignant les coordonnées de votre établissement, vous acceptez que votre établissement et ses données soient exploités sur la plateforme [www.materrassesanstabac.com](http://www.materrassesanstabac.com)

[Créer mon compte](#)

J'ai un compte, je me connecte.



Je suis propriétaire,  
je veux enregistrer une  
terrasse



## Comment signer la charte et enregistrer sa terrasse ?



En allant sur l'onglet « Accès professionnel » ou sur le module « Je suis propriétaire, je veux enregistrer une terrasse » :

- 1 Cliquez sur créer un compte ;
- 2 Complétez les champs proposés et acceptez les deux conditions indiquées avant de cliquer sur « créer mon compte » ;
- 3 Dans votre boîte mail, cliquez sur le lien envoyé pour activer votre compte ;
- 4 Sur [www.materrassesanstabac.com](http://www.materrassesanstabac.com), connectez-vous, puis dans « mes Terrasses », cliquez sur « ajouter une terrasse » ;
- 5 Renseignez les champs proposés, acceptez la condition indiquée et cliquez sur « Enregistrer » ;

9

1



**La terrasse est fermée et/ou couverte**

**Ma terrasse fermée et/ou couverte est sans tabac.**

2



**La terrasse dispose de 2 zones**

**Ma terrasse en plein air dispose de deux espaces distincts et séparés dont l'un est non-fumeur.** L'espace fumeur ne constitue pas un lieu de passage obligé pour la clientèle et n'est pas ouvert sur l'établissement.

3



**La terrasse est totalement sans tabac**

**Ma terrasse en plein air est totalement sans tabac.** La signalisation « sans tabac » est clairement affichée. Les clients en sont avisés. Aucun cendrier n'est présent sur les tables.

\*champs obligatoires

## Et après ?

DNF reçoit une notification et examine votre de demande. Vous êtes contacté par téléphone, dans les 48h après l'enregistrement de la demande pour faire le point sur votre situation. Un accompagnement individualisé peut vous être offert, si besoin.



# L'aménagement de l'espace

Que vous ayez opté pour un espace partiellement non-fumeur (niveau 2) ou un espace totalement non-fumeur (niveau 3), plusieurs aménagements différents sont possibles, en fonction de la configuration de votre établissement.



La terrasse dispose de 2 zones

## Zoom sur le Niveau 2

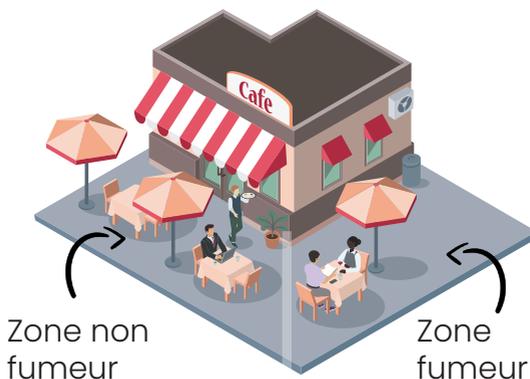
L'essentiel de la démarche consiste à éviter que la fumée de tabac importune ceux qui auront souhaité s'installer dans un espace sans tabac. Il conviendra donc de veiller à ce que la fumée ne parvienne pas :

- Dans la nouvelle zone non-fumeur ;
- Dans un lieu de passage obligé pour la clientèle ;
- A l'entrée de l'établissement.

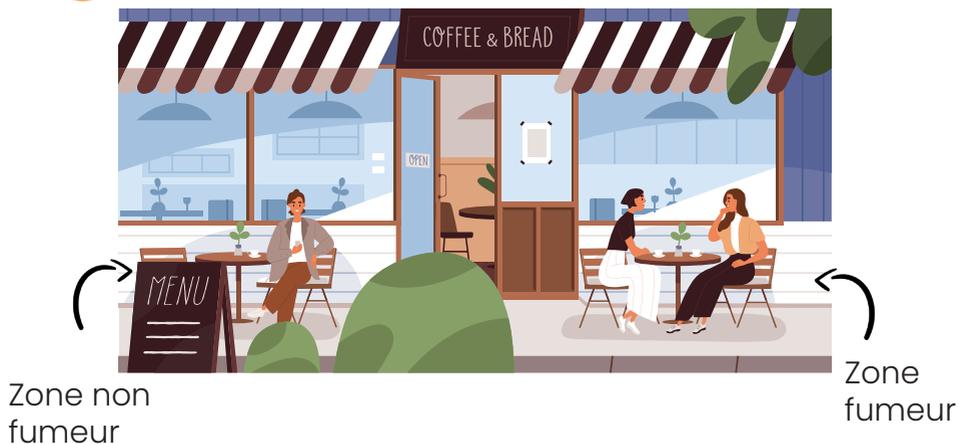
Le plus aisé est donc d'installer la zone non-fumeur au plus proche de l'entrée de l'établissement.

1

### Terrasse en angle



## 2 Terrasse séparée par un passage



## 3 Terrasse non séparée sur toute la surface du restaurant





## ETAPE 3: La signalétique



**Dans la boîte à outils : la vitrophanie.**

### Comment l'obtenir ?

Après enregistrement de votre terrasse dans l'annuaire des terrasses sans tabac, DNF vous expédie une vitrophanie à apposer sur une façade vitrée de votre établissement.



### Où l'apposer ?

A l'instar des autres vitrophanies que vous pourriez déjà afficher, l'intérêt est d'être visible par votre clientèle.



# ETAPE 4: L'information et la transmission aux employés

Tout comme pour les valeurs de votre entreprise, la transmission de votre engagement à vos employés n'est pas obligatoire. Néanmoins, elle représente un fort avantage pour votre activité. Cette transmission fournit un cadre dans lequel vous et vos employés agissez en toute cohérence. Avant de les informer de cette évolution, il sera utile que vos employés comprennent le dispositif.

## Concrètement ?

13

Ci-dessous, quelques conseils pour informer et transmettre le dispositif MA TERRASSE SANS TABAC à vos employés :

- 1 Expliquez ce qu'est une terrasse sans tabac et précisez à quel niveau vous vous êtes engagés dans la charte ;



Dans la boîte à outils : brochure « Rejoignez le mouvement »

- 2 Montrez le nouvel aménagement de votre terrasse et précisez qu'il a été pensé pour que la fumée de tabac ne parvienne pas dans la zone non-fumeur ;
- 3 Il n'est plus nécessaire de disposer des cendriers sur les tables de la zone non-fumeur
- 4 Recommandé : instaurez un nouveau processus à l'arrivée du client en lui précisant, si c'est le cas, que l'établissement est « sans tabac » ou en lui demandant s'il souhaite s'installer dans la zone fumeur ou dans la zone non-fumeur ;
- 5 Faites un essai en situation réelle, l'un de vos employés joue le rôle du client qui arrive et vous montrez à votre équipe comment procéder.



## ETAPE 5 : Information à la clientèle



### Dans la boîte à outils : cartes postales

Rapprochez-vous de notre équipe par téléphone ou par mail pour vous procurer nos goodies

Vous pourrez le constater, l'information du client se fera tout naturellement.



La terrasse dispose de 2 zones

### Niveau 2

Si vous optez pour la demande de préférence : « souhaitez-vous être installé en zone fumeur ou en zone non-fumeur », vous verrez que les plus curieux demanderont des précisions. Pour les autres, l'information éveillera la satisfaction.

Dans tous les cas, vous pouvez laisser quelques cartes postales en évidence et/ou les inviter à consulter le site ou l'application MA TERRASSE SANS TABAC pour connaître les détails du dispositif.



La terrasse est totalement sans tabac

### Niveau 3

Dans la plupart des cas, le passage des niveaux est progressif. Si vous vous êtes déjà engagé au niveau 2 pendant un certain temps, votre clientèle est d'ores-et-déjà habituée au dispositif. Aussi, si vous aviez constaté que la zone non-fumeur était plus prisée que la zone fumeur, vous le savez probablement, la transition entre une terrasse partiellement et totalement non-fumeur passera quasi-inaperçue.

Pour les plus téméraires qui se lancent dans l'aventure, directement au niveau 3, un seul conseil : misez tout sur l'affichage pour éviter la surprise de vos clients. Avec cela, nulle crainte à avoir quant aux réactions. Afficher l'information, c'est préparer le terrain.

# Pourquoi rejoindre le mouvement Ma terrasse sans tabac ?

## POUR VOS CLIENTS

Une terrasse que beaucoup attendent !

**73%**

des Français sont favorables à l'interdiction de la cigarette dans les espaces publics tels que les terrasses de cafés, abords des écoles, abribus, plages, etc<sup>(1)</sup>.

Vous soignez la qualité de vos produits, l'ambiance, alors pourquoi tous vos efforts seraient gâchés par des effluves de tabac ?



Offrir une meilleure qualité de l'air

**+50**  
de substances  
cancérigènes

Même sur des terrasses découvertes la fumée de tabac affecte la qualité de l'air et expose ainsi une personne à proximité d'un fumeur à des niveaux considérables de substances toxiques<sup>(2)</sup>.

Cette pollution peut provoquer des crises d'asthmes, aggraver des maladies respiratoires et cardiovasculaires pour vos clients comme pour vos salariés !

De plus en plus la société se préoccupe de sa santé, de son alimentation, de son bien-être.

Et si vous accompagniez cette tendance avec le « mieux respirer » ?

## POUR VOTRE ÉTABLISSEMENT

Vous n'avez pas d'impact négatif sur votre activité



L'idée de pertes économiques a été construite par l'industrie du tabac elle-même.

Le gain d'une nouvelle clientèle

Les non fumeurs restent majoritaires dans la population, les fumeurs ont la possibilité de fumer en dehors de la terrasse, il n'y a donc pas de baisse drastique de la fréquentation de votre établissement.

Le fait d'être une terrasse non fumeur peut vous amener une nouvelle clientèle soucieuse de la qualité de l'air.

Une étude le confirme

En 2016, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Institut national du cancer américain confirmaient que les dispositions antitabac n'avaient jamais entraîné de fermeture d'établissement, ni impacté négativement leur valeur marchande<sup>(4)</sup>.

Garder une terrasse plus propre



La terrasse sans tabac, c'est zéro mégot. Pas de cendriers sales, pas de mégots au sol, aucun besoin d'équipement pour ramasser les cendres et les filtres.

L'entretien devient plus facile pour vos salariés et vos clients auront sans doute une meilleure appréciation de votre établissement.

Retrouvez-nous sur :

@terrassesanstabac

@matrasssanstabac

Ma Terrasse Sans Tabac





13, rue d'Uzès  
75002 Paris

Tel. : 01 42 77 06 56

Courriel : france@dnf.asso.fr  
Site internet : dnf.asso.fr

### Ils nous soutiennent



**Kwit**

